

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RSF 140.1 et 140.11),
- la Directive portant subventionnement des mesures du Plan directeur d'agglomération, adoptée par le Comité d'agglomération le 18 octobre 2012 et approuvée par le Conseil d'agglomération le 28 novembre 2012,
- le Plan directeur régional adopté par le Conseil d'agglomération le 26 janvier 2012 et approuvé par le Conseil d'Etat le 27 mai 2014,

considérant :

- le message n°13 du Comité d'agglomération du 24 octobre 2012,
- le message n°37 du Comité d'agglomération du 18 février 2016,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à verser, à la commune de Düdingen, une subvention d'un montant de CHF 1'838'170 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) pour la mesure « Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Transagglo), section Düdingen - Zelg ».

² Ce montant comprend une part de cofinancement fédéral de CHF 1'360'380 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) ainsi que la subvention nette de l'Agglomération de CHF 477'790 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA).

Art. 2

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à financer la subvention nette de l'Agglomération de CHF 477'790 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) par emprunt bancaire.

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Art. 3

Le montant effectif de la subvention tiendra compte du renchérissement et de la TVA en vigueur lors du décompte final.

Fribourg, le 23 mars 2016

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président :

Alexis Overney



Le Secrétaire général :

Félicien Frossard